

que certains des palliatifs contenus dans ce budget combleront vraiment l'écart entre le rendement de notre économie et son potentiel réel.

Après ces quelques remarques, j'aimerais revenir à un domaine critique dont le budget ne dit mot malgré qu'il pose de graves problèmes. Je veux parler de l'industrie des télécommunications sous ses différentes formes. Il est fort paradoxal qu'un gouvernement qui a indéniabement dépensé plus d'argent que tous ses prédécesseurs dans le domaine culturel et dans celui des télécommunications, si ce n'est que parce qu'il en avait davantage à dépenser, a volontairement ou par omission fait plus que personne en ce domaine pour créer l'incertitude du présent et le pessimisme pour l'avenir. Le radiodiffuseur ou l'éditeur, indépendamment du rôle qu'ils jouent dans le développement du nationalisme canadien, n'ont jamais été tant déroutés par la politique gouvernementale ou plus précisément par le manque de politique gouvernementale.

Le débat sur le nationalisme croît et décroît mais, pour l'orientation qu'apporte le gouvernement fédéral aux radiodiffuseurs et autres, il pourrait aussi bien se trouver sur la lune. Les propositions déposées par l'ex-ministre des Communications (M. Kierans) n'ont fait qu'ajouter au silence, bien que M. Kierans ait été passablement bruyant. La raison de ce court-circuit dans le rôle des radiodiffuseurs et autres est due à la personne du secrétaire d'État (M. Pelletier) qui maintenant, en plus de rédiger des livres, joue également le rôle de ministre des Communications. Le ministre est maintenant, de fait comme de droit, le premier ministre canadien de la culture et des communications étant donné qu'il porte les deux casquettes de secrétaire d'État et de ministre des Communications. A priori, cela pourrait être considéré comme constructif.

Peut-être le ministre des Postes (M. Côté) aimerait-il avoir des pouvoirs plus étendus, qui lui permettraient de résoudre certains des problèmes que présentent les Postes, et, s'il le pouvait, nous le chargerions de ce travail. Mais ce ministère du secrétariat d'État et des Communications, ou de la culture et des communications, pourrait coordonner les politiques gouvernementales contradictoires et définir une politique cohérente qu'on mettrait en œuvre par le truchement des media et des différentes agences fédérales qui œuvrent dans ce domaine. Mais, malheureusement, ces perspectives optimistes se heurtent à la réalité brutale. Un organisme stérile comme Information Canada n'est pas le remède à l'hésitation, à l'indécision ou à l'arrogance intellectuelle. Voilà ce que nous offre aujourd'hui le ministre.

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire du ministre soit présent. On m'avait annoncé que le ministre serait absent et je suis donc rassuré en voyant son secrétaire parlementaire. A vrai dire, les pressions qui s'exercent dans ce secrétariat d'État tentaculaire, qui prend même de l'ampleur sous la direction du ministre actuel, pourraient expliquer certaines des omissions ou des hésitations du ministre, quoique rien ne puisse justifier son arrogance intellectuelle. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les lois nombreuses et importantes dont l'application relève du secrétariat d'État pour comprendre en partie le dilemme. Il y a la loi sur la radiodiffusion, la loi sur le Conseil des Arts du Canada, la loi électorale du Canada, la loi canadienne sur la tempérance, la loi sur la citoyenneté canadienne, la loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, la

loi sur le centenaire de la Confédération canadienne, la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, la loi sur la privation du droit électoral, la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui donne lieu aux entretiens très délicats et très complexes avec les provinces et met en jeu un budget quinquennal de 300 millions de dollars, je crois. Nous avons aussi la loi sur la maison Laurier (Laurier House). Je n'entrerai pas dans les détails. Nous avons ensuite la loi sur le Centre national des Arts, la loi nationale sur le film, la loi sur la Bibliothèque nationale, la loi sur les musées nationaux du Canada, la loi sur les archives publiques, la loi sur les impressions et la papeterie publiques, la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, qui englobe tous les services du Canada dans le régime fédéral, la loi sur le commissaire à la représentation, la loi sur le secrétariat d'État et la loi sur le Bureau des traductions, dont relève un service très considérable et très actif au sein du Parlement du Canada. Tout cela relève du secrétaire d'État.

M. Mahoney: C'est un homme occupé.

• (3.50 p.m.)

M. Nowlan: Oui, c'est un homme occupé. Je veux faire ressortir que le ministre est mêlé à trop de choses pour s'acquitter de la tâche qui lui est dévolue et pour contribuer à définir le rôle du Canada à l'heure actuelle. Si l'on ajoute à tous les rôles qu'il doit jouer ses fonctions au ministère des Communications, y compris Télésat, qui est censé graviter autour de la terre, avec tous les problèmes que cela comporte, on peut comprendre en partie—si on a bon caractère et le cœur irlandais; pour ma part, j'ai un cœur irlandais et je suis prêt à lui reconnaître un bon caractère—on peut comprendre pourquoi le pauvre ministre est déconcerté par tant de subventions, par exemple, la subvention de \$2,500 pour l'émission Billy the Kid, qui n'est rien moins qu'une émission grotesque et pornographique. Si quelqu'un doute que le ministre soit un homme fort occupé qui ne peut s'acquitter de toutes ses responsabilités, examinons seulement la subvention de \$3,500 décernée à une certaine M^{me} Clark, de Toronto, secrétaire de la Ligue communiste au Canada, pour étudier le marxisme. L'étude du marxisme peut être une chose positive, mais il n'est pas nécessaire, je pense, de subventionner la secrétaire de la Ligue communiste pour étudier le marxisme, surtout lorsque son mari est membre du Conseil central de la Ligue communiste du Canada.

Je conviens que le ministre est trop occupé. De ce fait, comment peut-il penser à des choses aussi fondamentales que la câblodiffusion et la télévision éducative lorsqu'il lui faut se soucier du programme Perspectives-Jeunesse? Assurément, un projet soumis par de jeunes clandestins d'une ferme de marijuana en Colombie-Britannique est digne du temps et de l'attention du ministre. Quel ministre de la culture, quel ministre fédéral de la Colombie-Britannique n'a pas entendu parler du journal clandestin *Georgia Strait*? Si l'on accorde tant de mûre réflexion à ces affaires d'État, nous pouvons certainement nous détendre et attendre en retenant notre souffle la recommandation du ministre au sujet du problème des districts bilingues au Canada. Si nous attendons assez longtemps, le ministre pourrait annoncer une politique cinématographique pour le Canada. Peut-être annoncera-t-il une poli-